M. Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, président de l'atelier n° 3. Mes chers collègues, je tenais à dire quelques mots à l'issue de la première table ronde. J'ai en effet eu à un moment le sentiment que nous assistions de nouveau à un match entre les grandes villes et la campagne. Or ce mach ne m'intéresse pas du tout, parce que notre société change. Nous avons de plus en plus de « rurbains », de petites et moyennes villes qui se développent dans des réseaux de villes, en lien avec les grandes et moyennes villes. Nous devons prendre ces réalités en compte. Nombre de nos concitoyens, même s'ils vivent dans une petite ou moyenne commune, sont concernés par ce qui se passe dans une grande ville. De même, nous sommes tous intéressés par ce qui se passe dans le monde dit « rural », dont la population change beaucoup. Il faut donc prendre en compte les diversités.

Il peut parfaitement y avoir, d'un côté, des métropoles avec un statut, une gouvernance, une organisation spécifique, et, de l'autre, des communautés de communes rurales structurées, avec des orientations fortes en matière de développement, s'articulant les unes avec les autres, de façon complémentaire. Ce n'est pas incompatible.

Nous nous trouvons les uns et les autres devant les mêmes problèmes. Par exemple, la péréquation est autant nécessaire pour les quartiers des villes en déshérence que pour les espaces ruraux des petites communes rurales en difficulté. Le rapport entre les charges et les ressources des communes comporte autant de disparités en milieu urbain qu'en milieu rural. Il faut donc prendre en compte l'ensemble de ces éléments.

Permettez-moi d'ajouter encore un mot ou deux sur l'atelier n° 3 dont Pierre-Yves Collombat a remarquablement résumé les travaux, de manière télégraphique.

Nombre d'entre vous sont revenus sur les difficultés que posent non seulement les normes, mais également les procédures. Voilà trente ans ou quarante ans, lorsque la DDE décidait de construire une route, on construisait la route. Aujourd'hui, lorsque des élus annoncent qu'ils veulent faire construire une route, une place ou un pont, ils se heurtent à de nombreuses difficultés et contestations de toutes sortes. Je me demande si nous ne sommes pas passés d'un extrême à l'autre: celui ou celle qui agit au nom de la puissance publique, de l'intérêt général, a parfois bien plus de difficultés à se faire entendre que ceux qui défendent des intérêts particuliers.

Beaucoup a également été dit sur le statut des élus. Une question concernant aussi bien les élus urbains que les élus ruraux est souvent revenue: comment faire pour que les conseils municipaux comprennent des représentants de toutes les générations? Comment faire pour que les membres des professions libérales et les salariés du secteur privé aient autant que les autres la possibilité de devenir des élus? Tous ces aspects doivent être pris en compte d'emblée si nous voulons que l'ensemble de la population soit bien représenté.

Pour terminer, je dirai un mot sur les campagnes de mise en cause des élus. Certes, il est très important que certaines choses soient dites. Cependant, il faut rappeler, comme l'a indiqué M. le Président de la République, que 470 000 des 550 000 élus que compte notre pays ne perçoivent aucune indemnité. Ces élus font preuve d'un dévouement considérable. Et, reprenant l'expression utilisée à propos des instituteurs par un écrivain né à Orléans, je dirai que les 550 000 élus que nous représentons aujourd'hui sont toujours ces « hussards noirs » qui portent entre leurs mains la cohésion sociale, la démocratie et la République. (Applaudissements.)